



LES MÉTAUX

NioBay

Septembre 2025

TSXV: **NBY** | OTCQB: **NBYCF**

Déclarations prospectives et clause de non-responsabilité

DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Le lecteur est informé que les informations résumées dans cette présentation sont de nature préliminaire et visent à fournir un premier examen de haut niveau du potentiel économique du projet et des options de conception. Le plan de mine et le modèle économique de l'EEP comprennent de nombreuses hypothèses et l'utilisation de ressources présumées. Les ressources présumées sont considérées comme trop spéculatives d'un point de vue géologique pour que l'on puisse leur appliquer des considérations économiques qui leur permettraient d'être classées dans la catégorie des réserves minérales, et il n'y a aucune certitude que l'EEP se réalisera.

Certaines déclarations contenues dans cette présentation peuvent constituer des "déclarations prospectives". Toutes les déclarations contenues dans cette présentation, autres que les déclarations de faits historiques, qui traitent d'événements ou de développements que l'entreprise s'attend à voir se produire, sont des déclarations prospectives. Les déclarations prospectives sont des déclarations qui ne sont pas des faits historiques et qui sont généralement, mais pas toujours, identifiées par les mots "s'attendre à", "planifier", "anticiper", "croire", "avoir l'intention", "estimer", "projeter", "potentiel", "prévu" et des expressions similaires, ou que des événements ou des conditions "se produiront", "seraient", "peuvent", "pourraient" ou "devraient" se produire, y compris, mais sans s'y limiter, les déclarations concernant les plans stratégiques de la société, ses bénéfices anticipés et l'utilisation du produit qui en découle, en particulier les résultats financiers futurs, les objectifs et calendriers de production, l'évolution des réserves et ressources minérales, les coûts d'exploitation des mines, les dépenses d'investissement, les programmes de travail, les plans de développement, les programmes d'exploration, les objectifs et les budgets, la détermination éventuelle de réserves supplémentaires, et le succès éventuel de la Société dans l'exécution de sa stratégie visant à se concentrer sur la construction de son portefeuille de propriétés. Les déclarations prospectives expriment, à cette date, les plans, estimations, prévisions, projections, attentes ou opinions de la Société quant aux événements et résultats futurs. Les déclarations prospectives impliquent un certain nombre de risques et d'incertitudes, et il n'y a aucune garantie que ces déclarations se révèlent exactes.

Bien que la Société estime que les attentes exprimées dans ces déclarations prévisionnelles sont basées sur des hypothèses raisonnables, y compris, sans limitation, que toutes les conditions techniques, économiques et financières seront remplies afin de réaliser ces événements qualifiés par la mise en garde précédente concernant les déclarations prévisionnelles, ces déclarations ne sont pas des garanties de performance future et les résultats réels peuvent différer matériellement de ceux contenus dans les déclarations prévisionnelles. Les facteurs susceptibles d'entraîner une différence matérielle entre les résultats réels et les déclarations prévisionnelles comprennent, sans s'y limiter, les éléments suivants : les prix du niobium ; l'accès à des travailleurs et consultants qualifiés ; le personnel de développement minier et de construction ; les résultats des activités d'exploration et de développement ; les risques non assurés ; le cadre et les changements réglementaires ; les vices de titres ; la disponibilité du personnel, des matériaux et de l'équipement ; la rapidité des approbations gouvernementales ; la performance réelle des installations, de l'équipement et des processus par rapport aux spécifications et aux attentes ; les impacts environnementaux imprévus sur les opérations ; les prix du marché ; la disponibilité continue du capital et du financement ; les conditions générales de l'économie, du marché et des affaires ; et la disponibilité d'autres transactions possibles. Plusieurs de ces facteurs sont discutés en détail dans le plus récent rapport de gestion de la Société daté du 16 mai 2023 et dans le rapport de gestion pour l'exercice terminé en décembre 2022 daté du 19 avril 2023, qui sont disponibles sur le profil de la Société sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com. La Société met en garde contre le fait que la liste de facteurs importants ci-dessus n'est pas exhaustive. Les investisseurs et autres personnes qui se basent sur des déclarations prospectives doivent examiner attentivement les facteurs susmentionnés ainsi que les incertitudes qu'ils représentent et les risques qu'ils comportent. La société estime que les attentes reflétées dans ces déclarations prospectives sont raisonnables, mais aucune garantie ne peut être donnée que ces attentes se révéleront exactes et les déclarations prospectives incluses dans cette présentation ne doivent pas être indûment invoquées. Ces déclarations ne sont valables qu'à la date de cette présentation.

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

Le Règlement 43-101 est une règle élaborée par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières qui établit des normes pour toutes les informations scientifiques et techniques communiquées au public par un émetteur concernant des projets miniers. Sauf indication contraire, toutes les estimations de réserves et de ressources mentionnées ou contenues dans ce diaporama ont été préparées conformément à la norme NI 43-101. Ces normes NI 43-101 diffèrent considérablement des exigences de la SEC, et ces informations sur les ressources peuvent ne pas être comparables à des informations similaires publiées par des sociétés américaines. Par exemple, bien que les termes "ressources minérales", "ressources mesurées", "ressources indiquées" et "ressources présumées" soient reconnus et exigés par la réglementation canadienne, ils ne sont pas reconnus par la SEC. On ne peut pas supposer qu'une partie des gisements minéraux de ces catégories sera un jour reclassée dans une catégorie supérieure. Ces termes comportent une grande incertitude quant à leur existence et une grande incertitude quant à leur faisabilité économique et juridique. En particulier, on ne peut pas supposer qu'une partie d'une ressource présumée existe. Conformément aux règles canadiennes, les estimations des "ressources présumées" ne peuvent servir de base à des études de faisabilité ou à d'autres études économiques. En outre, selon les exigences de la SEC, une minéralisation ne peut être classée comme "réserve" que s'il a été déterminé que la minéralisation pourrait être produite ou extraite de manière économique et légale au moment où la détermination de la réserve est faite.

On ne peut pas supposer qu'une partie des gisements minéraux de ces catégories sera un jour reclassée dans une catégorie supérieure. Ces termes comportent une grande incertitude quant à leur existence et une grande incertitude quant à leur faisabilité économique et juridique. En particulier, on ne peut pas supposer qu'une partie d'une ressource présumée existe. Conformément aux règles canadiennes, les estimations des "ressources présumées" ne peuvent servir de base à des études de faisabilité ou à d'autres études économiques. En outre, selon les exigences de la SEC, une minéralisation ne peut être classée comme "réserve" que s'il a été déterminé que la minéralisation pourrait être produite ou extraite de manière économique et légale au moment où la détermination de la réserve est faite. Certains des rapports techniques référencés dans ce diaporama utilisent les termes "ressources minérales", "ressources minérales mesurées", "ressources minérales indiquées" et "ressources minérales présumées". Nous informons les investisseurs que ces termes sont définis et doivent être divulgués conformément à la norme canadienne 43-101 et aux normes de définition de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (l'ICM) sur les ressources minérales et les réserves minérales, adoptées par le Conseil de l'ICM, telles qu'amendées. Les "ressources minérales présumées" présentent une grande incertitude quant à leur existence et une grande incertitude quant à leur faisabilité économique et juridique. On ne peut pas supposer que tout ou partie d'une ressource minérale présumée sera un jour reclassée dans une catégorie supérieure. Selon les règles canadiennes, les estimations des ressources minérales présumées ne peuvent pas constituer la base d'études de faisabilité ou de pré-faisabilité, sauf dans de rares cas. Les investisseurs sont invités à ne pas supposer que tout ou partie d'une ressource minérale présumée existe ou est économiquement ou légalement exploitable. En tant qu'émetteur assujéti au Canada, nous sommes tenus de préparer des rapports sur nos propriétés minières conformément au règlement 43-101. Nous faisons référence à ces rapports techniques dans le présent diaporama à titre d'information uniquement, et ces rapports ne sont pas incorporés dans le présent document par référence.

En conséquence, les informations contenues dans ce diaporama contiennent des descriptions des gisements minéraux de la société qui peuvent ne pas être comparables à des informations similaires rendues publiques par des sociétés américaines soumises aux exigences de déclaration et d'information en vertu des lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières et des règles et réglementations qui en découlent, y compris l'Industry Guide 7.

A low-angle, upward-looking photograph of the intricate steel truss structure of a bridge, showing a complex network of beams and girders. The image is framed by a blue curved graphic at the top and bottom, and a green rectangular graphic behind the text.

À propos de NioBay

Qui sommes-nous ?

NioBay est une compagnie canadienne d'exploration minière junior à petite capitalisation qui

- est axée sur les **minéraux critiques** et **la transition verte** (réduction des émissions de carbone à l'échelle mondiale)
- a mené **avec succès des programmes d'exploration** qui ont abouti à des ressources NI 43-101 et des ÉEP
- détient des propriétés de minéraux critiques lui donnant le droit d'extraire du **niobium**, du **tantale** et du **titane** au Québec et en Ontario
- a accès aux **marchés finaux** : principalement l'acier, les batteries pour véhicules électriques et l'électronique (100 000 t pour l'acier et 20 000 t pour les autres secteurs)
- est en **discussion avec des producteurs d'acier et de batteries de moyenne à grande taille** pour leur fournir des matières premières
- **NOTRE OBJECTIF** : créer une **chaîne d'approvisionnement** pleinement intégrée pour nos minéraux critiques afin d'en dégager toute la valeur. Dès que les contrats seront signés, nous construirons une **usine de traitement** et livrerons un **produit fini** à nos clients.

Résumé corporatif

- Créée en 1954, NioBay est une compagnie publique (TSX.V: NBY | OTCQB: NBYCF) en cours de développer le projet James Bay Niobium , le projet Crevier Niobium & Tantale et le projet Foothills de Titane.
- Notre vision est de devenir un producteur de minéraux critiques qui applique des pratiques ESGI de premier plan à tous les stades du développement minier.
- L'équipe de direction de NioBay possède une grande expérience dans le domaine de l'autorisation et le développement de mines.
- Le niobium est considéré comme un minéral essentiel au Canada, aux États-Unis, dans l'Union européenne et dans de nombreux autres pays.
- La demande de niobium s'est accélérée en raison de l'augmentation de ses applications en tant que minéral critique pour la décarbonation.

| Structure corporative (24 septembre, 2025) | |
|--|----------|
| Prix de l'action | C\$0,08 |
| Actions en circulation | 132M |
| Pleinement dilués | 174M |
| Valeur au marché | C\$10,6M |
| Encaisse Excluant les subventions reçues | C\$2,4M |
| Principaux actionnaires Groupe Osisko et la direction | 15,5% |
| TSXV: NBY OTCQB: NBYCF | |

Notre engagement ESG



INCLUSION ET TRANSPARENCE

Nous collaborons activement avec les communautés locales et autochtones dans chacun de nos projets; leurs voix ne sont pas seulement entendues, elles orientent concrètement nos décisions et nos actions.

- discussions avec la Première Nation de Moose Cree (MCFN)
- Signature d'une entente de collaboration avec la communauté de Mashteuiatsh
- participation aux comités économiques de la MRC Maria-Chapdelaine et au comité minier de la région de Charlevoix
- dialogue continu avec la Municipalité de Girardville

MEILLEURES PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES

Notre engagement envers le développement durable va au-delà de la conformité ; nous cherchons sans relâche des solutions novatrices pour réduire davantage notre impact environnemental.

- Nous compensons l'empreinte carbone de nos activités de forage et d'exploration (émissions de GES) en contribuant à Carbone Boréal, qui finance la plantation d'arbres au Québec

Conseil d'administration



Jean-Sebastien David, P. Geo
Président, PDG et directeur
Arianne Phosphate, Osisko, Iamgold,
Cambior



Serge Savard
Président du Conseil
Ex-joueur de la LNH, Homme d'affaires,
Promoteur immobilier



Josianne Beaudry
Directrice
Associée de Lavery, de Billy LLP
Comité consultatif de la Bourse de Toronto



Laurence Farmer
Directeur
Président, Electric Elements,
Osisko Development, RBC



Dawn Madahbee Leach
Directrice
Directrice générale, Waubetek
Développement des entreprises /
Premières Nations



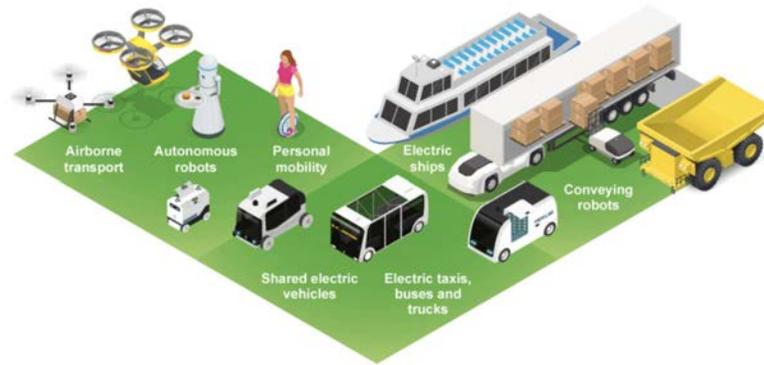
Raymond Legault
Directeur
Conseiller financier
retraité

Le niobium: Un métal vert

Le niobium transforme les matériaux, permettant des structures plus vertes, une énergie plus propre et une mobilité durable



L'ajout de niobium à l'acier utilisé pour construire une voiture **réduit le poids total** du véhicule fini et **augmente son efficacité énergétique.**



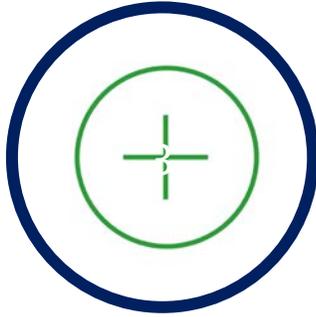
Le niobium a été incorporé à l'acier du **pont de l'Øresund**, réduisant le poids et **entraînant d'importantes économies.**

Ajouter du niobium à l'acier accroît la résistance globale de l'acier tout en diminuant la quantité de matériau nécessaire.

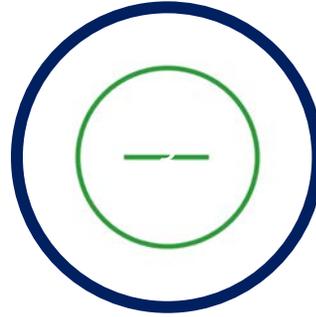


SCiB™ de nouvelle génération, dotée d'une anode en oxyde de niobium-titane, soutient la mobilité intelligente à l'ère du MaaS.

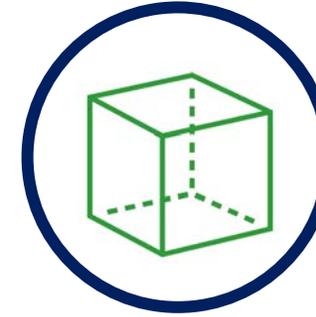
Un métal essentiel pour les batteries



Le niobium est utilisé pour mettre au point de nouveaux matériaux de cathode à haute teneur en lithium et à base de manganèse, réduits en cobalt ou sans cobalt, offrant une densité énergétique supérieure et une stabilité accrue à long terme.



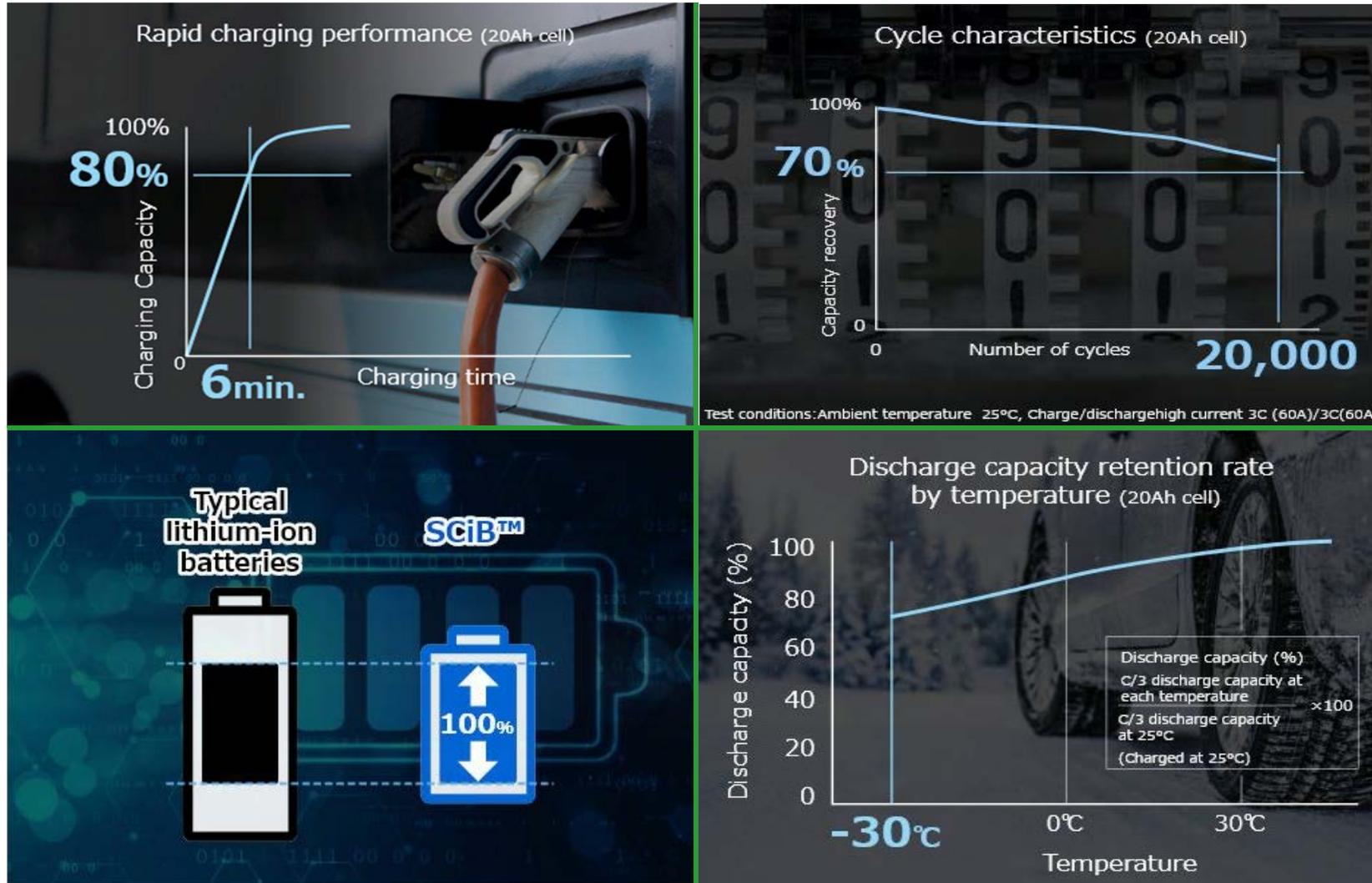
L'intégration du niobium dans la formulation de nouveaux matériaux d'anode, actuellement à l'essai industriel, permet la production de batteries à recharge rapide, plus sûres et à capacité énergétique plus élevée.



Le niobium devient un élément incontournable pour faire progresser les batteries tout-solide, considérées comme la solution ultime en matière de technologie de stockage d'énergie.

Source: CBMM

Avantages de l'anode au niobium



Source: Toshiba

Technologie des batteries niobium : joueurs actuels

BATTERY STREAK
CHARGE LIGHTNING FAST

CBmm

Echion
Technologies

nanoOne
.....


nyobolt

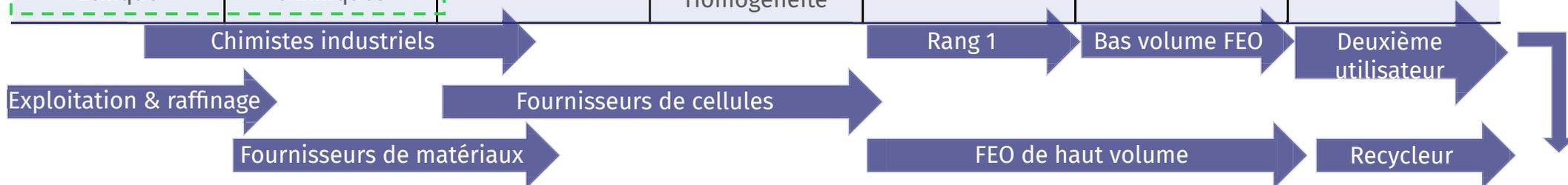
WILLIAMS | ADVANCED
ENGINEERING

TOSHIBA

Structure de l'industrie des batteries

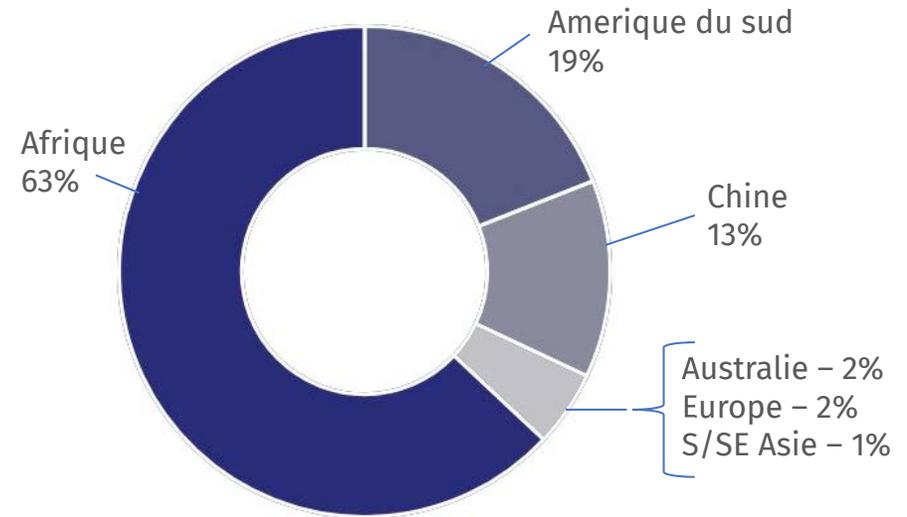
Principales considérations

| MATIÈRES PREMIÈRES | PRÉCURSEURS | ÉLECTRODES + COMPOSANTS | CELLULES | MODULES + PACKS | APPLICATIONS VÉHICULES | DEUXIÈME VIE + RECYCLAGE |
|--|---|--|---|--|--|--|
| Lithium, nickel, cobalt, manganèse, cuivre, aluminium, graphite Volatilité des prix de la chaîne d'approvisionnement Pureté et Éthique | Carbonate de lithium vs hydroxyde Sulfates de cobalt, nickel, manganèse Traitement : monocristallin vs polycristallin Produits chimiques | Matériau actif, additif conducteur, liants Mélange, revêtement, séchage, calendriage Séparateurs, collecteurs de courant, électrolytes | Cylindriques, pouch, prismatiques Dimension, capacité Remplissage d'électrolyte Formation Durée de vie Homogénéité | Conception du pack Système de gestion thermique Système de gestion de batterie Durée de vie | Profil de charge Conditions environnementales Maintenance Valeur résiduelle Performances réelles | Capacité résiduelle Sécurité Logistique Réglementation Aspects économiques |



Tantale – Approvisionnement

- Le tantale provient majoritairement du Rwanda et de la République Démocratique du Congo (RDC).
- En 2008, l'administration de Barack Obama a adopté la loi Dodd Frank qui inclut un article sanctionnant les entreprises consommatrice de matières premières issues de la RDC ou de zones à proximité qui bénéficient à des groupes armés.
- Prévission de 6% TCAC pour 2022-2027 sur un marché de 2 200 m tonnes
- Une source de tantale canadienne serait la bienvenue et supportée par les utilisateurs.

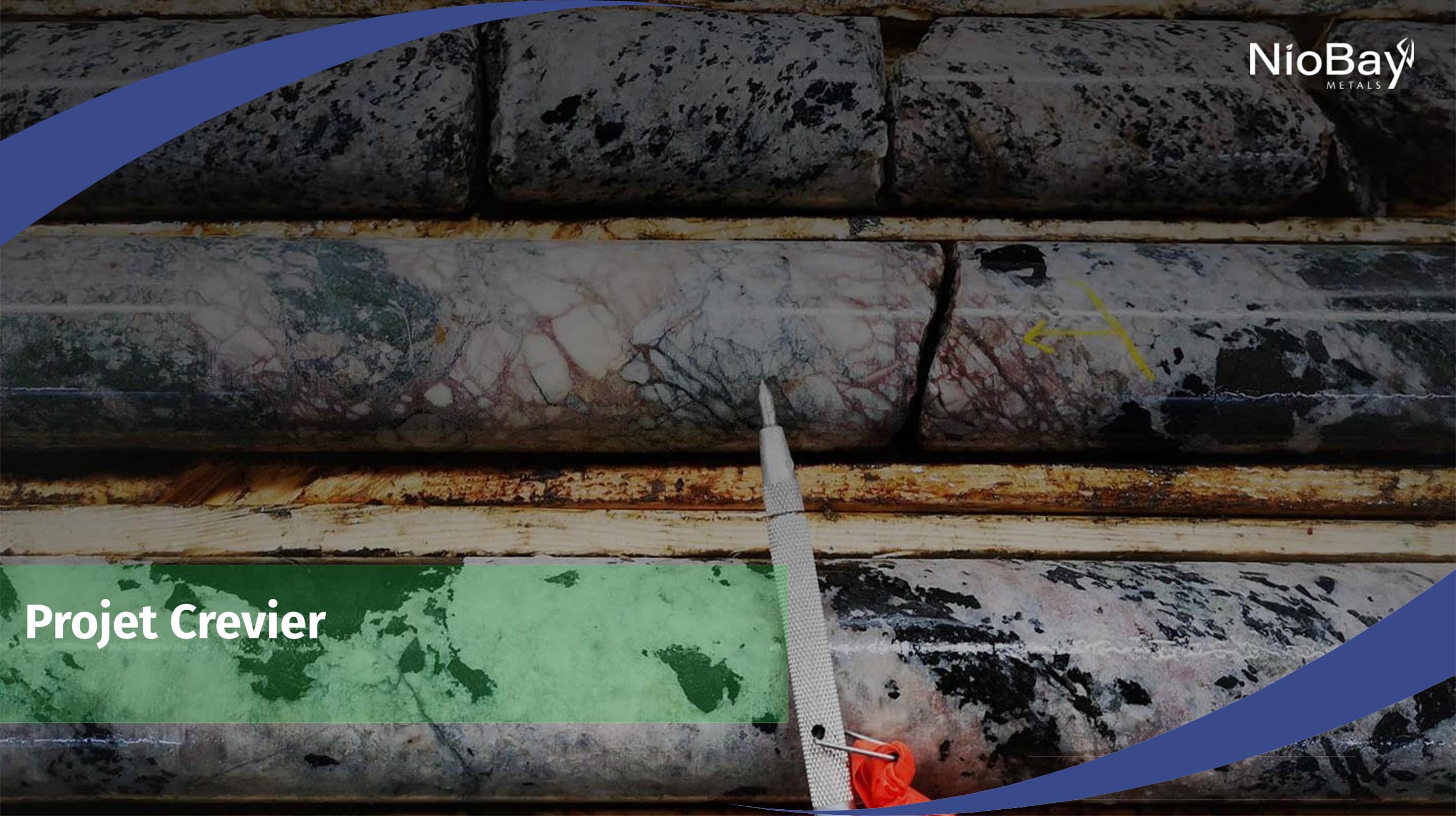


Sources: Roskill;
<https://www.novethic.fr/actualite/social/droits-humains/isr-rse/afrique-des-grands-lacs-la-quete-du-mineral-sans-conflit-144047.html>

Le tantale: Métal critique utilisé dans les hautes sphères technologiques

| Produit | Applications | |
|---------------------|--|---|
| Oxide (Ta_2O_5) |   | Objectifs d'appareil-photo Pellicule de rayon X |
| Carbure (TaC) |  | Outils de coupe |
| Métal (Ta) |    | Pulvérisation cathodique (semi conducteurs) Superaliages pour turbines |
| Sel (K_2TaF_7) |     | Condensateurs pour appareils électroniques |

Projet Crevier

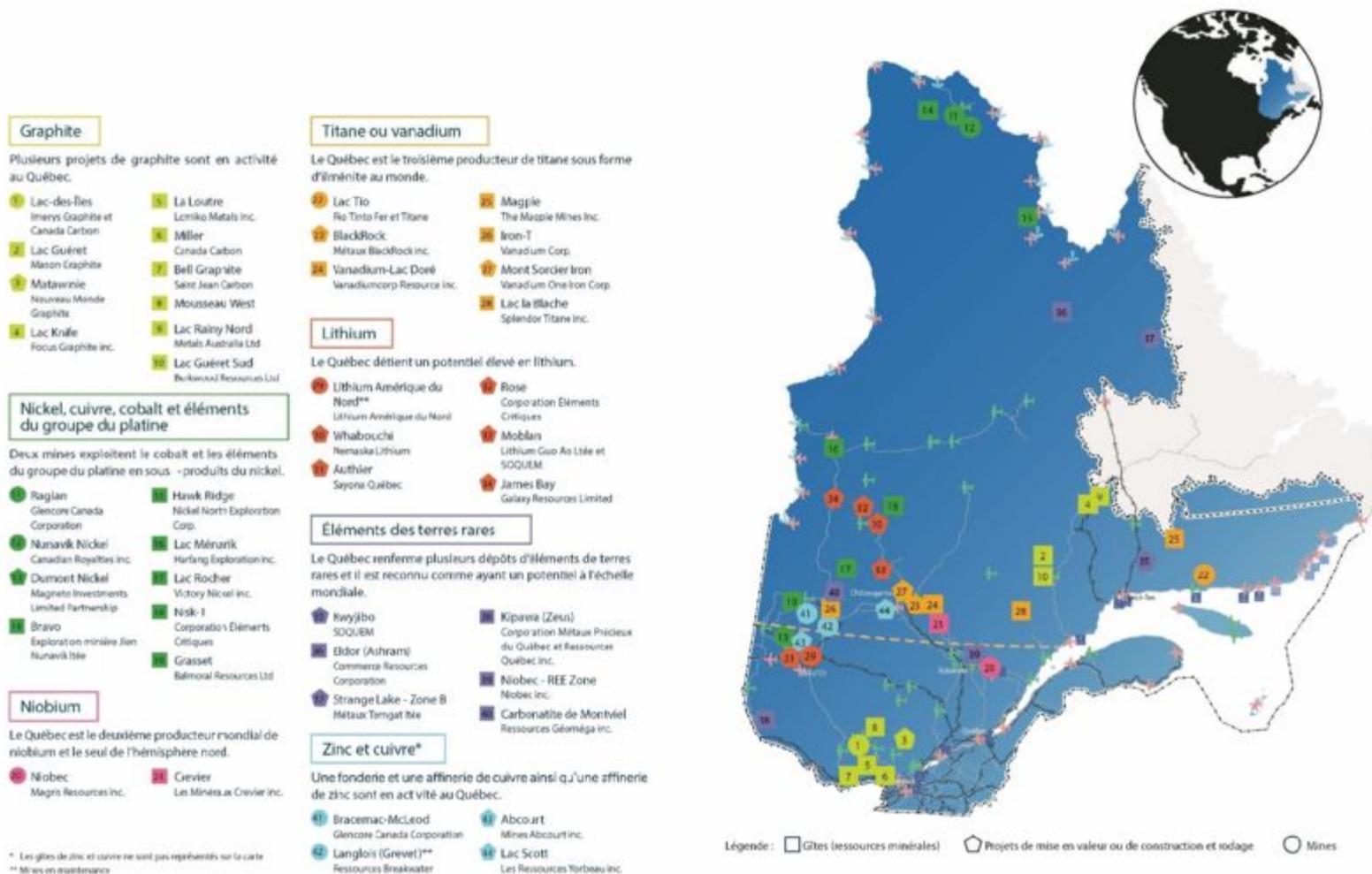


Aperçu du Projet Crevier

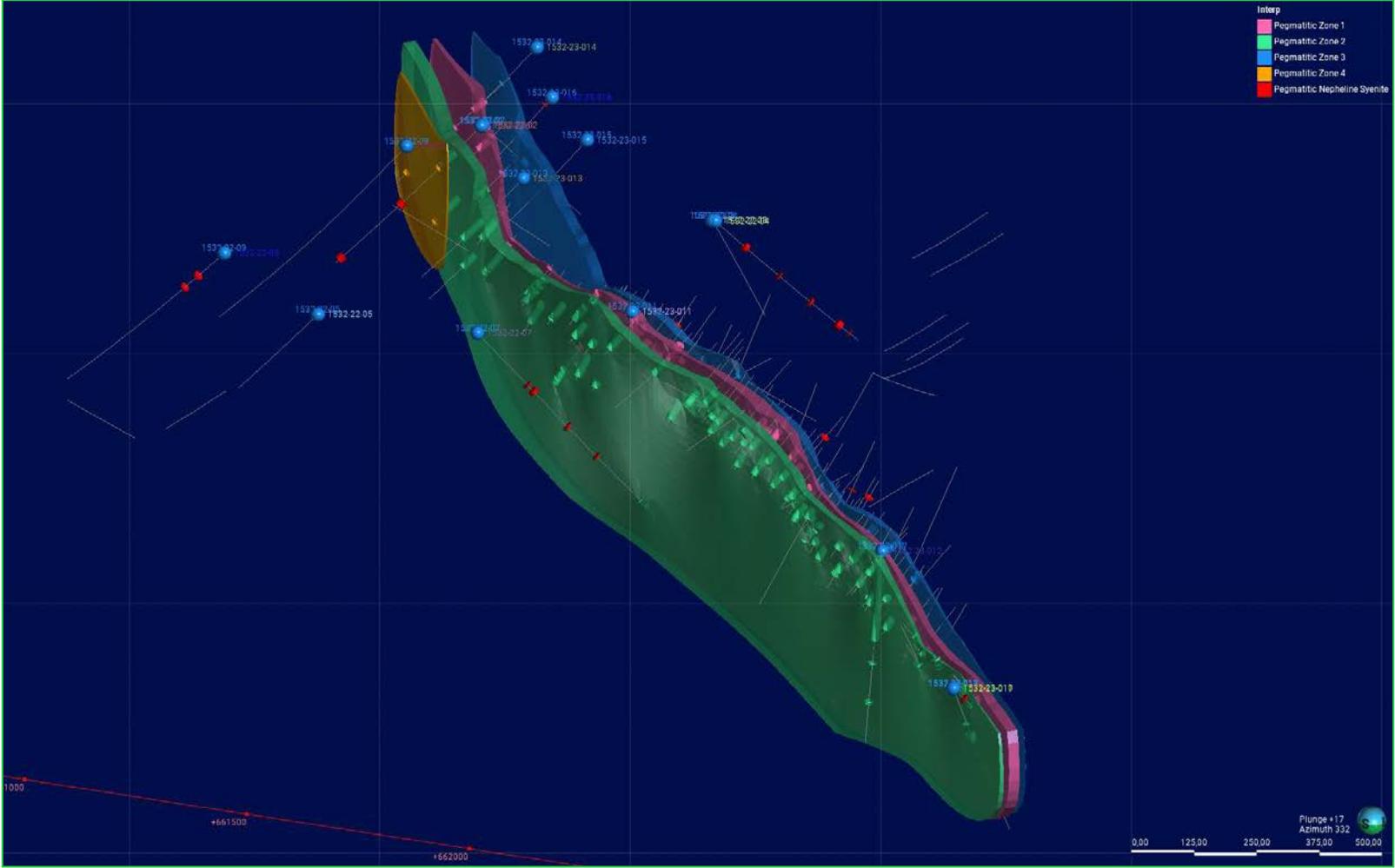


- Situé à 50 km au nord de Girardville, dans la région du Lac-Saint-Jean (Québec, Canada)
 - Juridiction minière de premier plan
 - Accès à une infrastructure de grande qualité
 - À proximité d'une mine de niobium en production
- Estimation des ressources minérales → NSR 100 \$ US/t
 - M&I : 25,4 Mt à 0,20 % Nb_2O_5 pour 49,7 Mkg et 234 ppm Ta_2O_5 pour 5,9 Mkg
 - Prés : 15.4 Mt à 0.17% Nb_2O_5 pour 26.2 Mkg et 252 ppm Ta_2O_5 pour 3.9 Mkg
- La mise à jour de l'EEP 2019 démontre un projet solide sujet au prix du niobium.

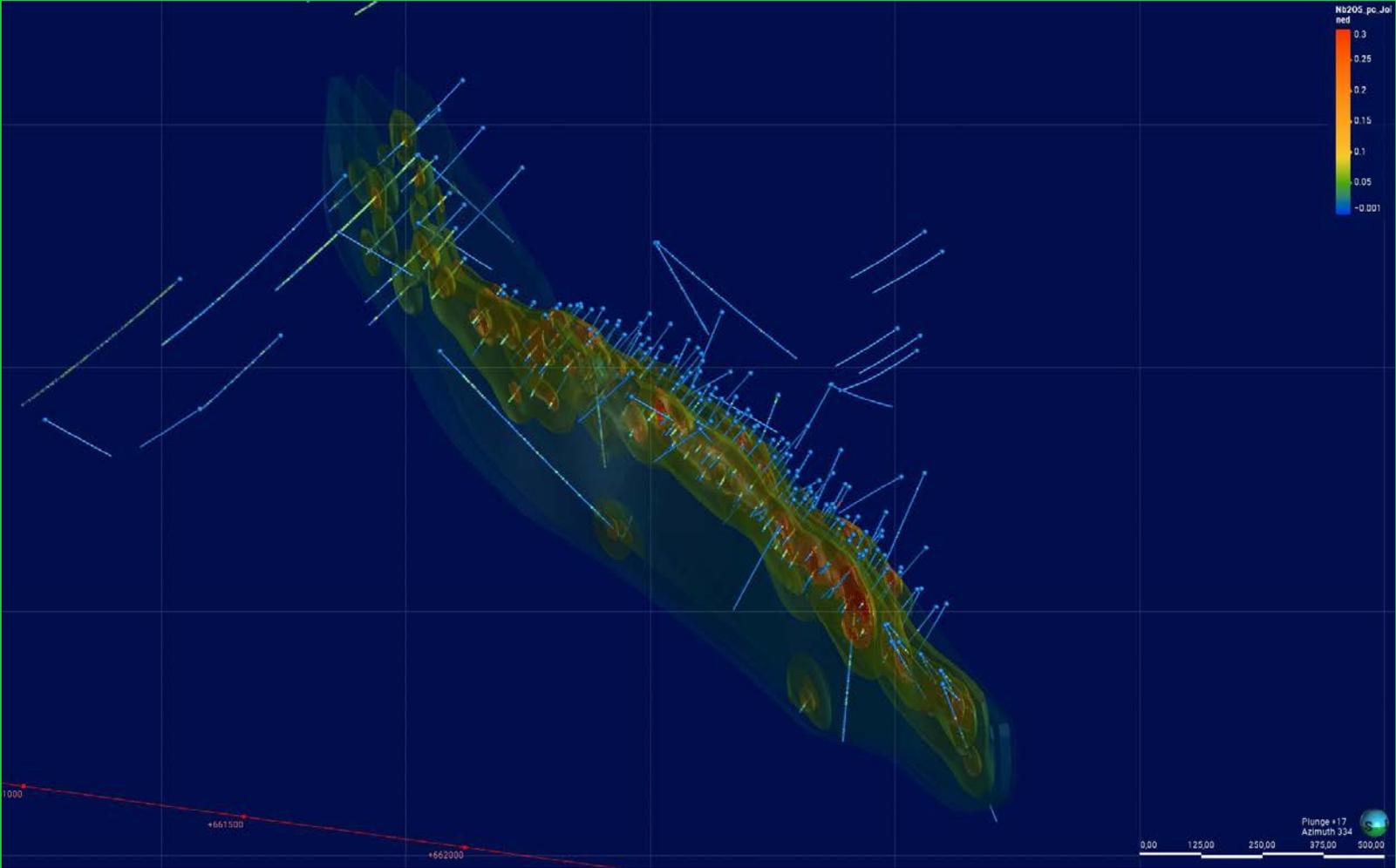
Les projets MCS, au Québec ?



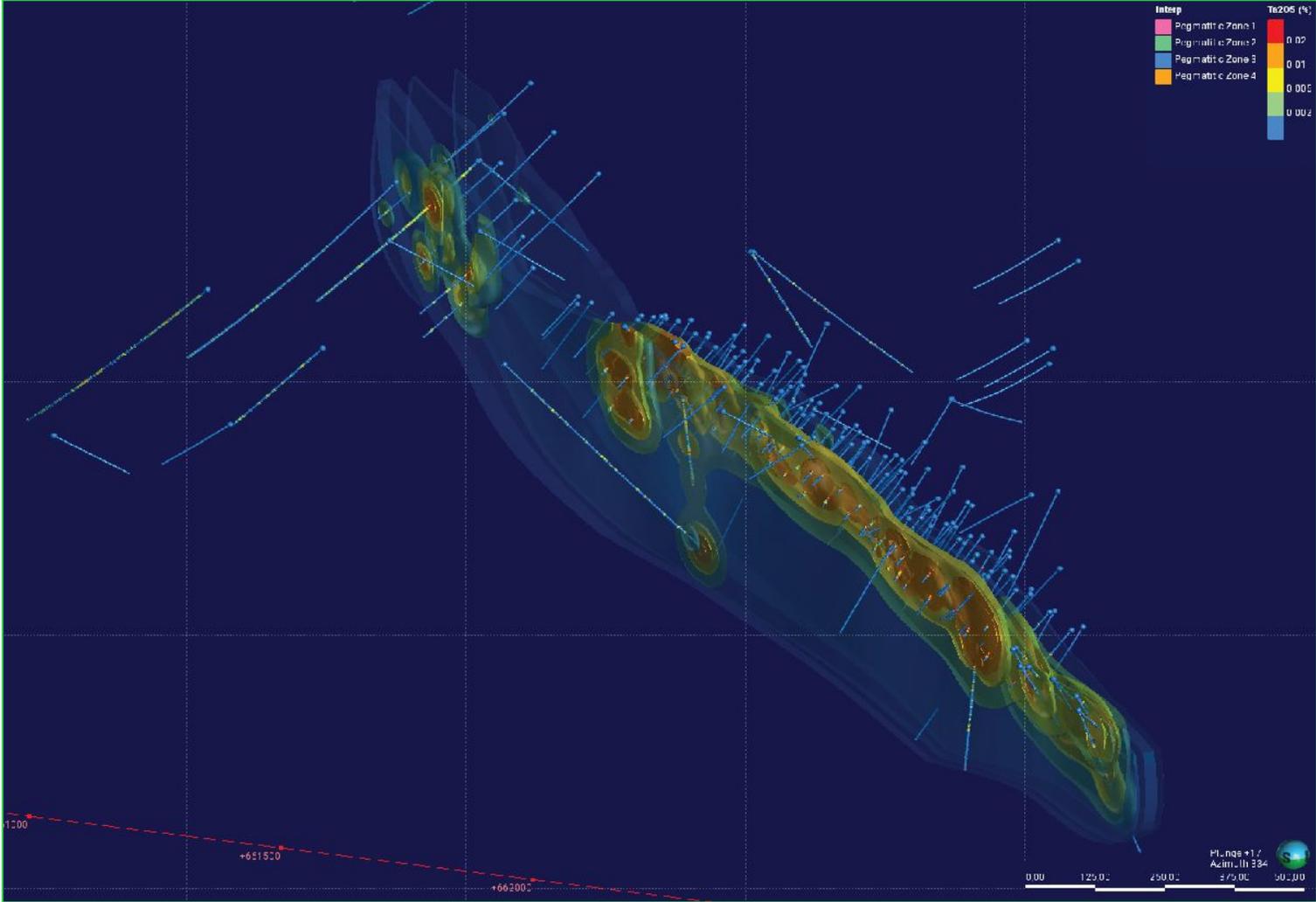
Gisement Crevier : Exploration 1957-2023



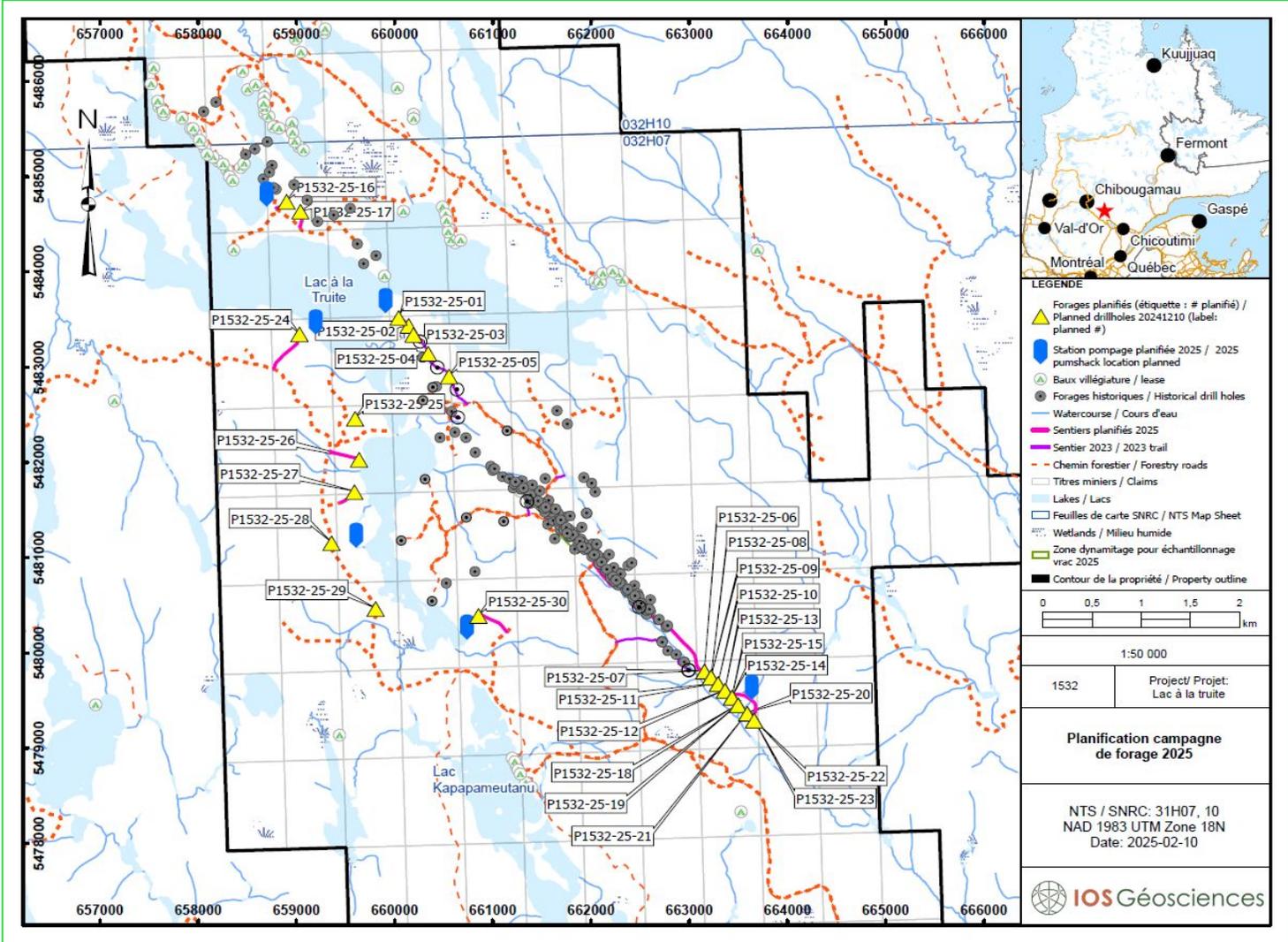
Gisement Crevier (Nb) : 1957-2023



Gisement Crevier (Ta) : 1957-2023



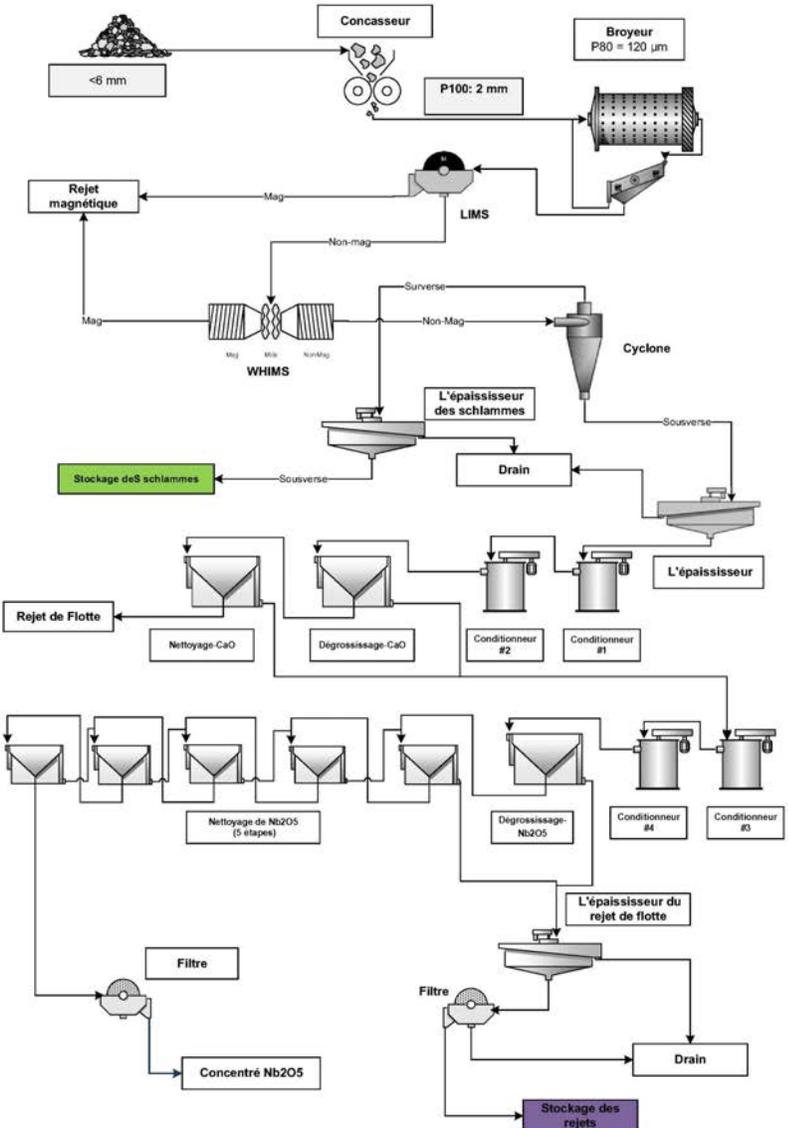
Campagne de forage 2025



Accord de coopération avec la Première Nation Pekuakamiulnuatsh - Crevier



Essais métallurgiques et production d'échantillons pour les clients



Actuellement, l'oxalate de niobium provient de la Chine ou de CBMM (Brésil).





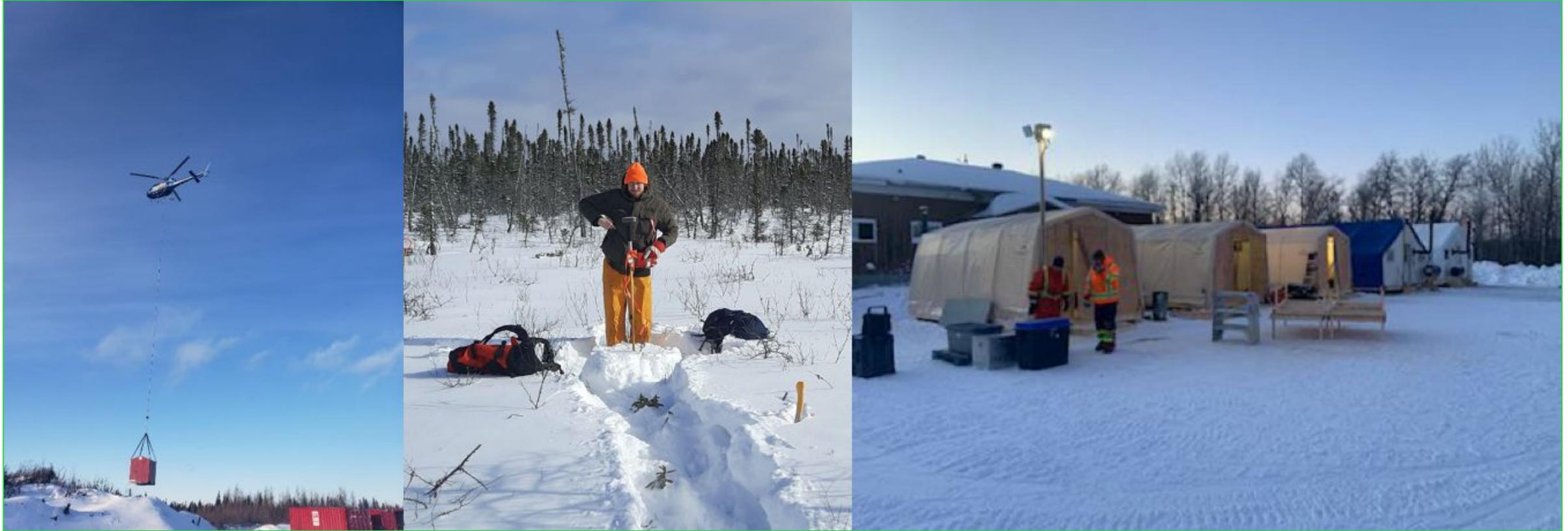
Projet de niobium James Bay

Aperçu du projet James Bay Niobium

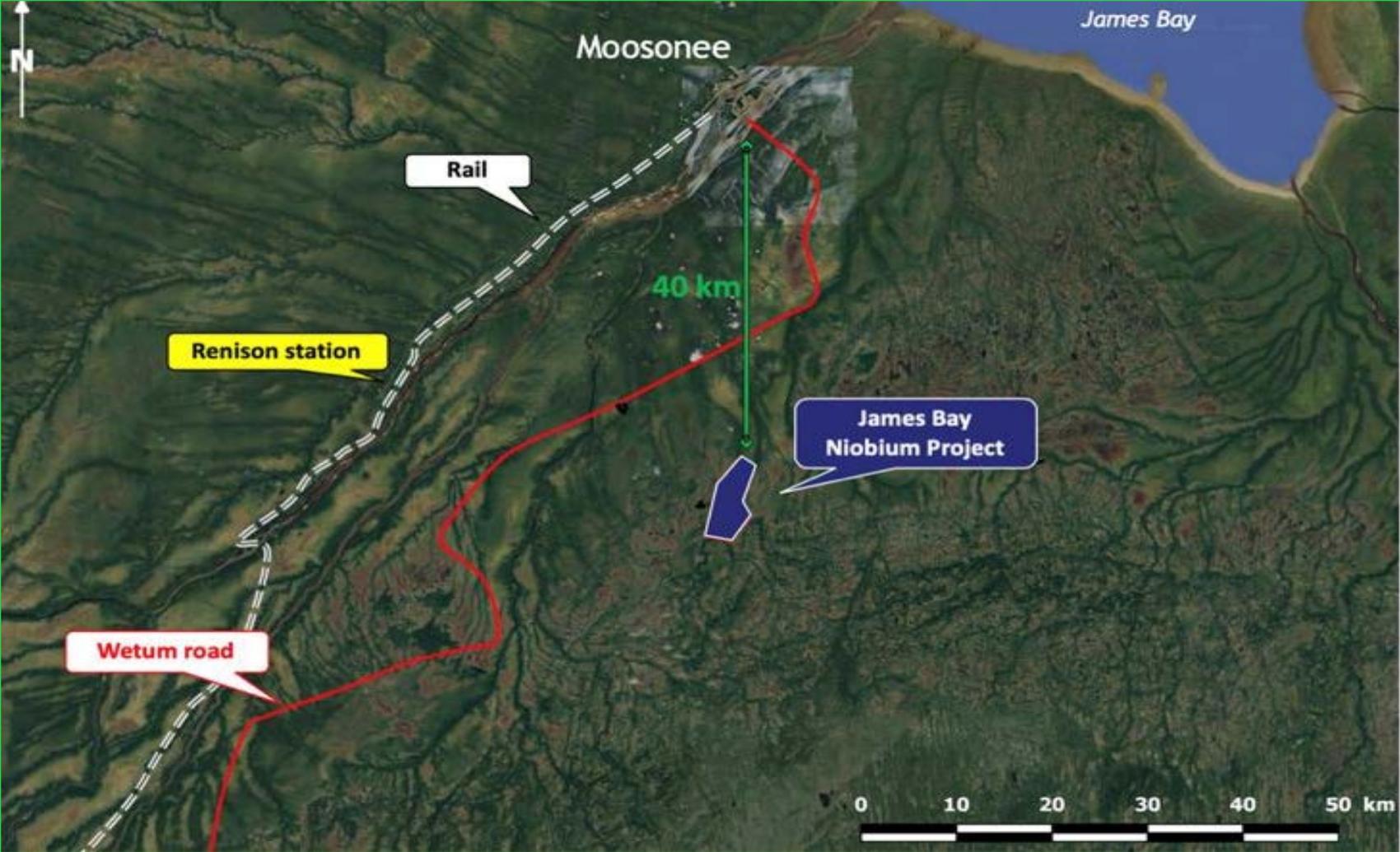


- Situé à 42 km au sud de Moosonee, dans les basses terres de la Baie-James (Ontario, Canada)
 - Juridiction minière de premier plan
 - Accès à une infrastructure de grande qualité
- Entente de protection conclue avec la Première Nation Moose Cree
- Estimation des ressources minérales → NSR 184 \$ US/t
 - Ind : 29,7 Mt à 0,53 % Nb_2O_5 pour 158 Mkg
 - Prés : 33,8 Mt à 0,52 % Nb_2O_5 pour 177 Mkg
- EEP positive soulignant la solidité du projet
- Visant moins que 5% du marché mondiale
- Potentiel d'exploration supplémentaire, le gisement étant sous-exploré en profondeur — aucun sondage au-delà de 330 m

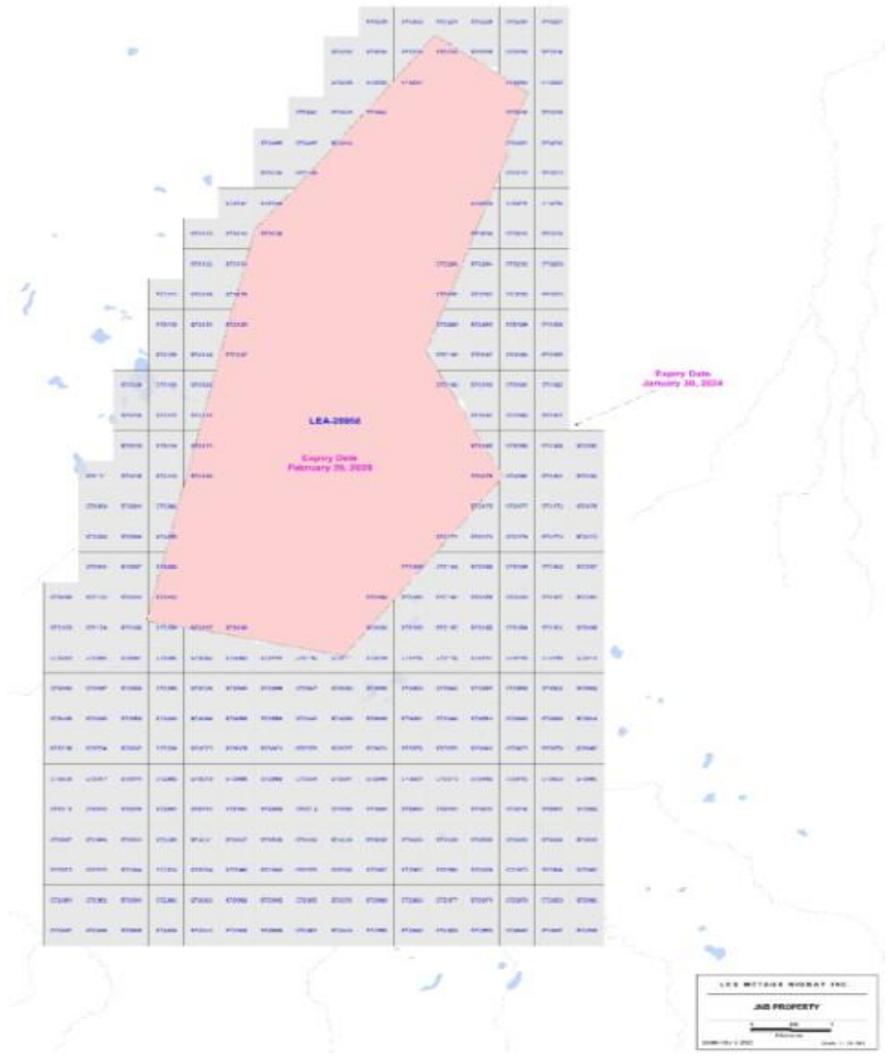
Activités d'exploration au projet James Bay Niobium



Projet James Bay Niobium



Claims et baux miniers au projet James Bay Niobium



Points fort de l'EEP de James Bay Niobium

| Scénario | Durée de vie de la mine | Production | VAN après impôt 8 % | TRI après impôt |
|--------------------------|-------------------------|------------------|---------------------|-----------------|
| Ciel ouvert | 30 ans | 5 470 tpa | 1 008 M \$ CA | 27,5 % |
| Ciel ouvert + souterrain | 23 ans | 6 213 tpa | 865 M \$ CA | 27,0 % |
| Souterrain | 23 ans | 6 283 tpa | 733 M \$ CA | 21,6 % |

Production limitée à moins de 5% de la demande mondiale

Résumé de l'EEP

| I | Sous-terrain |
|--|-------------------------------------|
| Taux de rendement interne avant impôts | 26,0 % |
| VAN avant impôts (8 %) | 1 104 M \$ |
| Délai de récupération avant impôts | 3,8 ans |
| Taux de rendement interne après impôts | 21,6 % |
| VAN après impôts (8 %) | 733 M \$ |
| Délai de récupération après impôts | 4,3 ans |
| CAPEX avant production (incl. 25 % de contingence) | 579 M \$ |
| Production annuelle moyenne de Nb sur la LVM | 6 283 t |
| Durée de vie de la mine | 23 ans |
| Ressources minérales totales extraites | 53,6 Mt |
| Tenor moyen extrait (Nb ₂ O ₅) | 0,51 % |
| Revenu brut net de redevances (LVM) | 8 454 M \$ |
| Flux de trésorerie d'exploitation après impôts (LVM) | 19,11 \$ US/kg Nb |
| Coûts C1 sur la LVM* | 66,94 \$ |
| Coûts tout compris (CAPEX maintien + fermeture + OPEX) | 21,43 \$ US/kg Nb (78,08 \$ / t) |

IMPACT ÉCONOMIQUE

- 500 M \$ de construction
- 3,8 G \$ en OPEX
- 300–400 M \$ en investissements de maintien
- Impôt provincial : 479 M \$
- Taxe minière : 226 M \$
- La Première Nation de Moose Cree (MCFN) reçoit 100 M \$ de taxe minière
- Impôt fédéral : 718 M \$
- Impact de 7 G \$ sur le PIB
- 400 emplois hautement rémunérés
- Durée de vie de la mine : 23 à 30 ans
- Fort potentiel de prolongation de la durée de vie de la mine

Un partenaire actif au sein de la communauté locale

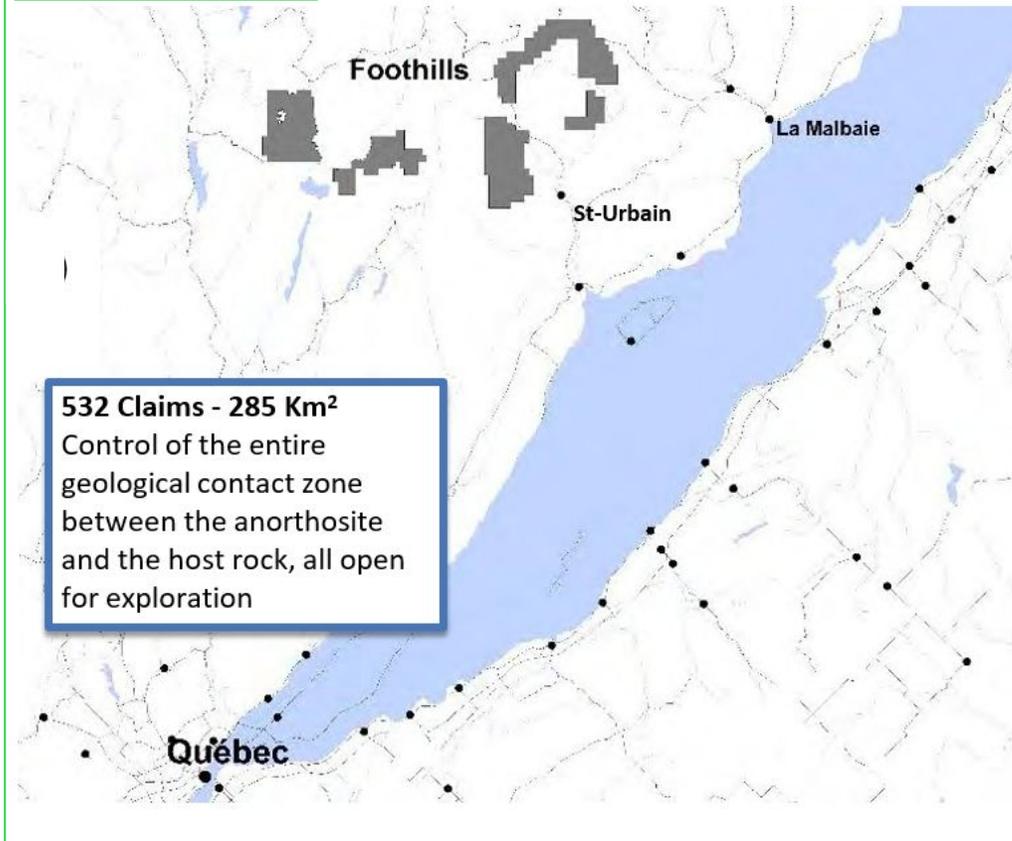


Source: Toshiba

Projet Foothills (acquisition en
2024)

Projet Foothills : Titane et Phosphate

NOUVEAU!



STATUT DE LA PROPRIÉTÉ

- De la phase d'exploration à l'étape de forage local
- Intrusions d'anorthosite porteuses d'ilménite contenant :
 - Minéraux rutile-ilménite (jusqu'à 57,6 % de TiO_2)
 - Minéraux d'apatite (jusqu'à 12,1 % de P_2O_5)
- Emplacement idéal près de St. Urbain, Québec (100 km au nord-est de Québec)
- Bonne infrastructure routière et accès facile à un port d'eau profonde
- Projet potentiel à l'échelle du district

Plus de 300 ans d'histoire minière à Saint-Urbain

1665

Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France, commande à un certain Callhaut de la Tesserie (devenu plus tard seigneur de la Chevrotière, alias Deschambault) d'explorer la Vallée du Gouffre.

1906-1914

Relance des mines de Saint-Urbain : Baie St. Paul Titanic Iron est fondée en 1908. Les mines J. Bouchard et General Electric entrent en production vers 1911.

1957 – 1965

La Corporation Continental Titane exploite la mine et construit un laboratoire sur site pour assurer le contrôle de la qualité.

2015

Campagne de prospection géophysique de Vior.

1872 – 1874

La Canadian Titanic Iron Company commence l'exploitation de la mine Furnace.

1920 – 1945

Activité minière : Baie St. Paul Titanic Iron reste active et expédie le minerai à Titane Alleys Co. à Niagara Falls.

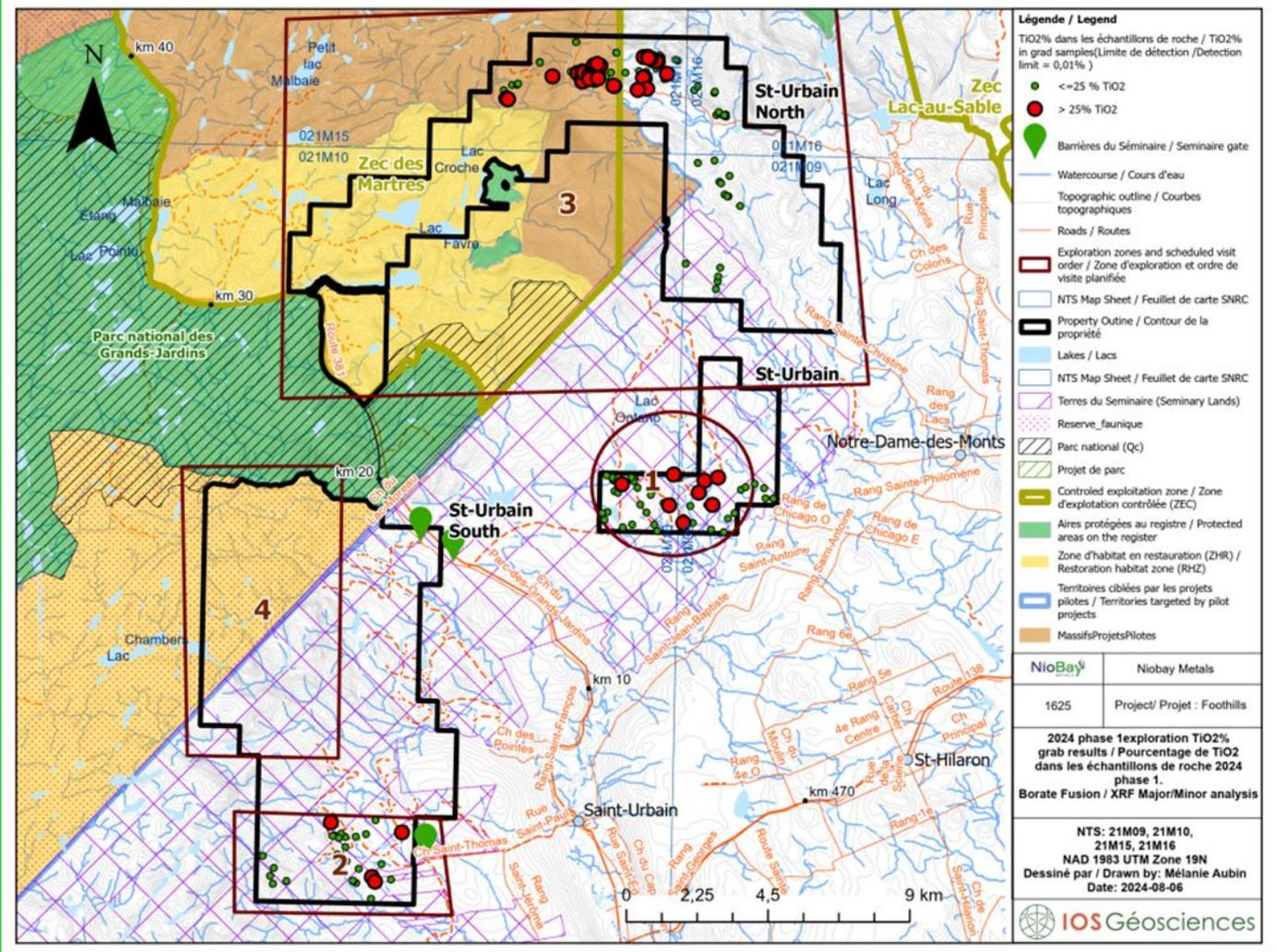
1970

Travaux d'exploration de SOQUEM.

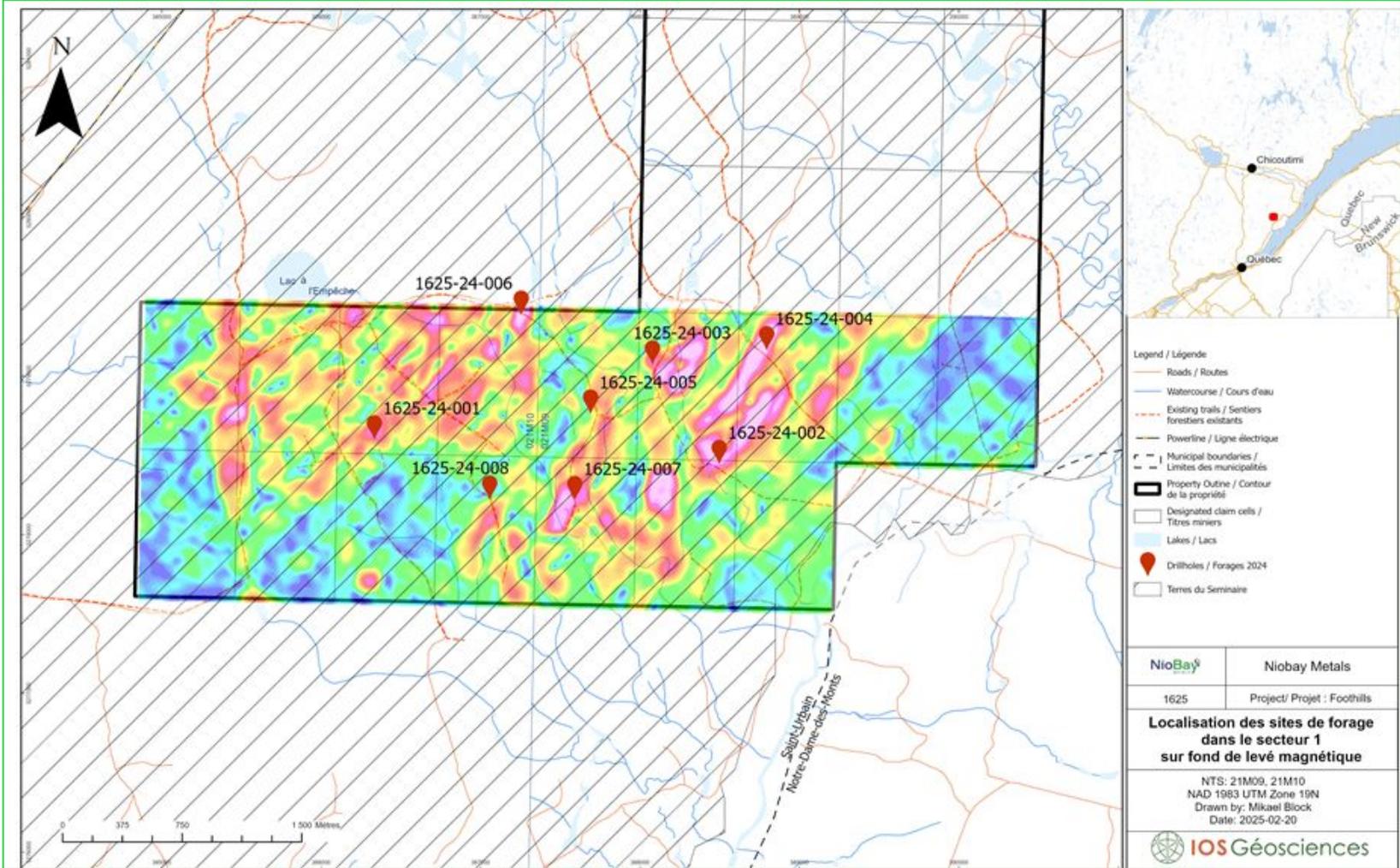
FÉVRIER 2024

NioBay signe un accord d'option pour acquérir le projet Foothills.

Foothills – zone de prospection et emplacements d'échantillonnage (juin 2024)



Foothills – Emplacement des sites de forage



Minéralisation interceptée

| Numéro d'échantillon | Secteur | Type | TiO2 (%) |
|----------------------|---------|-------------|----------|
| 162590024 | 2 | gros rocher | 44.2% |
| 162590171 | 2 | gros rocher | 41.0% |
| 162590172 | 2 | gros rocher | 40.0% |
| 162590319 | 2 | gros rocher | 42.5% |
| 162590034 | 3 | gros rocher | 34.6% |
| 162590035 | 3 | roche mère | 37.9% |
| 162590329 | 3 | roche mère | 37.9% |
| 162590330 | 3 | roche mère | 38.2% |
| 162590331 | 3 | roche mère | 38.5% |
| 162590332 | 3 | roche mère | 37.7% |
| 162590333 | 3 | roche mère | 38.0% |
| 162590037 | 3 | roche mère | 36.3% |
| 162590064 | 3 | roche mère | 30.6% |
| 162590065 | 3 | roche mère | 37.5% |
| 162590069 | 3 | roche mère | 35.5% |
| 162590070 | 3 | roche mère | 34.7% |
| 162590075 | 3 | roche mère | 39.8% |
| 162590076 | 3 | roche mère | 38.0% |
| 162590077 | 3 | roche mère | 38.7% |
| 162590079 | 3 | roche mère | 39.5% |
| 162590080 | 3 | roche mère | 38.1% |

| Numéro d'échantillon | Secteur | Type | TiO2 (%) |
|----------------------|---------|----------------|----------|
| 162590082 | 3 | gros rocher | 37.5% |
| 162590083 | 3 | gros rocher | 40.2% |
| 162590084 | 3 | gros rocher | 39.6% |
| 162590085 | 3 | gros rocher | 37.8% |
| 162590086 | 3 | gros rocher | 37.8% |
| 162590104 | 3 | roche mère | 36.6% |
| 162590106 | 3 | roche mère | 32.9% |
| 162590107 | 3 | roche mère | 32.1% |
| 162590110 | 3 | sub-roche mère | 32.9% |
| 162590112 | 3 | roche mère | 37.7% |
| 162590113 | 3 | roche mère | 35.8% |
| 162590192 | 3 | roche mère | 38.0% |
| 162590193 | 3 | roche mère | 35.9% |
| 162590200 | 3 | roche mère | 36.4% |
| 162590201 | 3 | roche mère | 40.3% |
| 162590203 | 3 | roche mère | 36.1% |
| 162590204 | 3 | roche mère | 36.1% |
| 162590210 | 3 | roche mère | 37.8% |
| 162590212 | 3 | roche mère | 34.6% |
| 162590213 | 3 | roche mère | 38.3% |
| 162590215 | 3 | roche mère | 38.4% |

| Numéro d'échantillon | Secteur | Type | TiO2 (%) |
|----------------------|--|------------|----------|
| 162590335 | 3 Nouvel affleurement découvert au nord de Brassard | roche mère | 38.0% |
| 162590336 | 3 Nouvel affleurement découvert au nord de Brassard | roche mère | 38.0% |
| 162590337 | 3 Nouvel affleurement découvert au nord de Brassard | roche mère | 32.5% |
| 162590338 | 3 Nouvel affleurement découvert au nord de Brassard | roche mère | 35.8% |
| 162590339 | 3 Nouvel affleurement découvert au nord de Brassard | roche mère | 38.0% |
| 162590340 | 3 | roche mère | 37.7% |
| 162590341 | 3 | roche mère | 38.2% |
| 162590342 | 3 | roche mère | 39.9% |
| 162590346 | 3 | roche mère | 39.9% |

Proposition de valeur

Prix de nos métaux aujourd'hui

| | |
|---|---|
| Ferro niobium | US\$45 000/mt |
| Oxyde de niobium | US\$100 000-US\$350 000/mt ¹ |
| Oxyde de tantale | US\$140 000-US\$220 000/mt ¹ |
| Oxyde de strontium | US\$6 000/mt ² |
| Titane | US\$US51 000/mt |
| Prix du niobium de Crevier et James Bay dans notre dernier modèle | US\$44 000/mt |
| Prix du tantale de Crevier dans notre dernier modèle | US\$150 000/mt |

¹ Peuvent varier selon la pureté et l'acheteur.

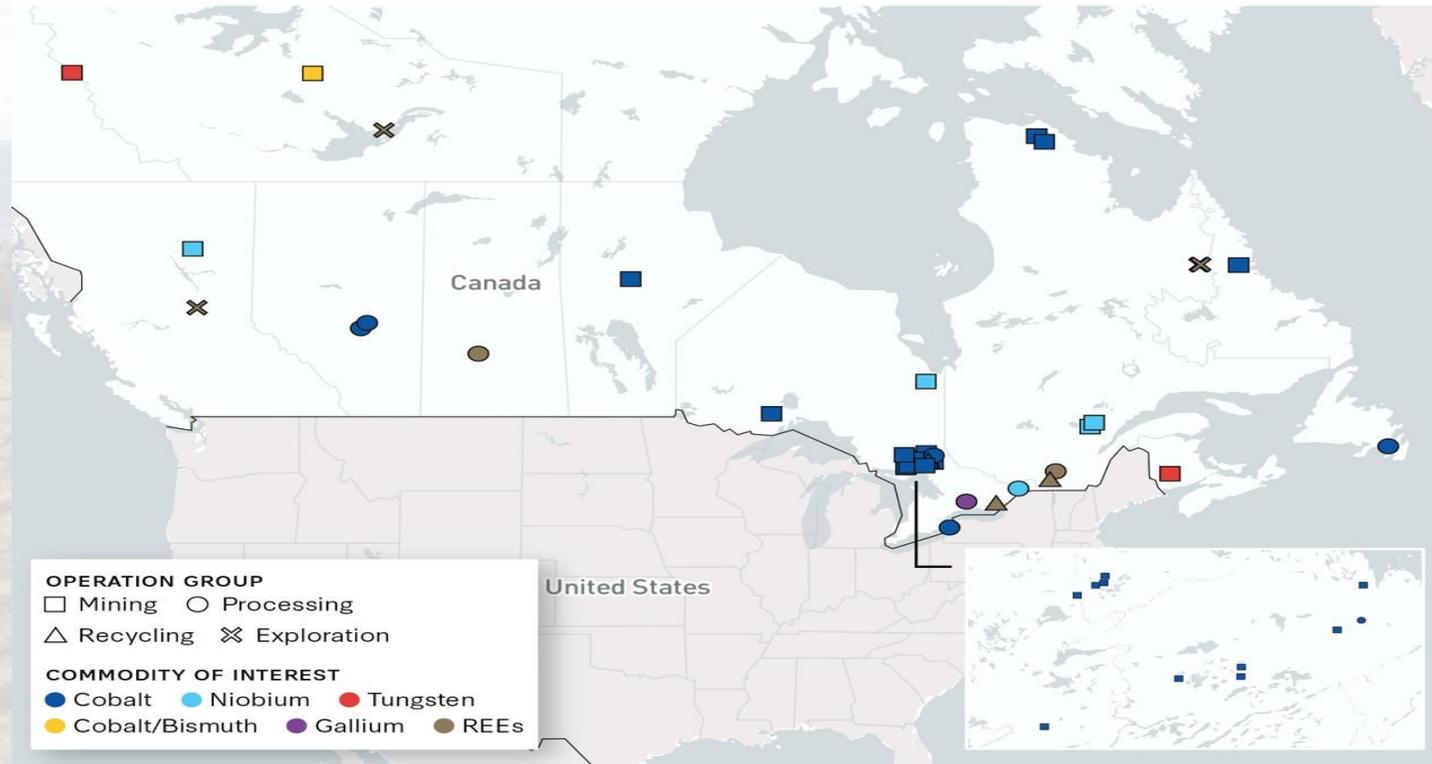
² Source: SDM Magnetics and Bunting Berkhamsted

CSIS Center for Strategic and International Studies

Critical Minerals Security Program | Defense and Security

FIGURE 3

Locations of Selected Critical Mineral Projects



Source: "Canada's Minerals and Mining Map," Natural Resources Canada, <https://atlas.gc.ca/mins/en/index.html>. Elaborated with data from authors' research based on multiple sources cited throughout this report.

Priorités pour 2025

- **CREVIER** : Production d'échantillons pour clients et recherche de partenaires et réalisation d'une campagne de forage pour:
 - Acquérir des connaissances sur "Crevier 2" extension sud est
 - Produire de la roche pour le prochain essai pilote
 - Pour mettre à jour l'estimé de ressources de ce projet
- **JAMES BAY** : Discussions avec la Première Nation Moose Cree (MCFN) et le gouvernement de l'Ontario pour retourner sur le terrain, achever le programme de forage n° 2 et obtenir des permis triennaux
- **FOOTHILLS** : Poursuivre les travaux d'exploration sur la propriété Foothills initiés par Vior et identifier les zones d'ilménite/rutile, principalement dans la Zone 3
- **VEILLE D'OPPORTUNITÉS** : Priorité aux projets situés au Québec



NioBay
METALS

Our Future is **Green**
Notre Futur est **Vert**

CONTACTEZ-NOUS

Jean-Sebastien David, P. Geo, MPM
Président, PDG, et Directeur
jsdavid@niobaymetals.com

Inscrivez-vous pour recevoir
nos nouvelles sur
www.niobaymetals.com

TSXV: **NBY** | OTCQB: **NBYCF**

